



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunesse et sports : personnel

Question écrite n° 44641

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires dans ses services. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de son ministère.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a prononcé un licenciement pour insuffisance professionnelle à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire (conseiller d'éducation populaire et de jeunesse) en 2004. Aucune autre mesure de cet ordre ou de révocation pour faute grave n'a été prise à l'encontre de fonctionnaires stagiaires ou de fonctionnaires titulaires en 2002, 2003, 2004 et 2005.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44641

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5650

Réponse publiée le : 1^{er} août 2006, page 8169